

# Avis Public

## Outremont Montréal

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire du 6 septembre 2011, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement AO-155 intitulé : *« Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du 845, avenue Querbes, situé sur le lot 1 351 158 du cadastre du Québec ».*

Ce règlement a pour objet de permettre l'occupation du local situé au 845, avenue Querbes à des fins de garderie ou de Centre de la petite enfance, le tout aux conditions prévues audit règlement.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

**DONNÉ** à Outremont, ce 27 octobre 2011.

Pascale Lebel

Secrétaire d'arrondissement substitut

